

DÉPARTEMENT
S2 Haute-Marne
ARRONDISSEMENT
Saint-Dizier

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE :

Communauté de Communes du Bassin de Jaulieu
en Champagne

Élection du Président et des
Vice-Présidents

Effectif légal du conseil
88

Nombre de conseillers en exercice
88

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de juillet
à dix heures heures minutes, en application des articles L. 5211-2 du code général des collectivités
territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical (ou communautaire) de l'établissement public de coopération intercommunale du Bassin de
Jaulieu en Champagne

Étaient présents les délégués des conseils municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

DAVIA Paul	JUBOIS Charles	NALINIERE Claude	HELANI Emelyne	ACUARD Pascal	NALIECHAL Jean
LESEUL Hubert	HUMBERT Gilbert	NAIGLOI Christian	LANSBET Michel	PAVICOVIC Pascal	BULOT Judith
ROBERTI Stjepanovic	EXERCY Natalia	FENRE Jean-Pierre	ACULIGOU Jochy	BROCHON Corinne	EXCAULT Pascal
CHATELAIN Aude	LAUREAT Estelle	TOUSSU Bruno	NEVEN Philippe	BRODINET Michel	ROYER Claude
ROSSIGNOL Pascal	GUILLANGE Jean	ALVES de OLIVEIRA	WOLAIIS Denis	CHATELOT Claude	BRULLE Michel
CELLIN Romann	VERREAU Annie	BUNAY Philippe	DI JULLIO Arvid	GELBE Philippe	CHARTARD Pierre
CUNY Eric	FENRE Benjamin	FORNIER Amélie	ROZE Bruno	BELLOUÉ Valérie	TISSOT Pierre-François
LAUGENOT Laurent	LESEUL Osmare	FOUAINC Jean-François	MATELA Gérard	ADJAN Bernard	NALINIERE Alain
RUSICOVIC Josph	PAULO Bernice	ROBERT Dominique	THIEBLET Christiane	ACKER Angéline	VALLON Jérémy
TAILLEFUMIER David	CHAUVELOT Yves	ROYER Pierre	THIEBLOT Damien	JEANJEAN Yves	FRANKAIS Lionel
THIEBLET François	SCODITI Laurent	OLIVIER Bertrand	PHANIESENEI Louis	NICHELOT Cedric	MARTINET François
MARTINI Gérard	LEGER Jean-Paul	TEAUBERT PAVEL S.	FLIQUEL Denis	NICHELOT Max	RIOT Charlotte
GARNIER Anthony	BOURGEOIS Jean-Pierre	MARQUELET Camille	LAVENARDHE Henri	DAILLÉ Denis	ALBARAZ François
FENRE Philippe	MARTEL Jean-François	TAILLANDIER Jean	HUNBLOT Pascal	FADEL Elodie	RENGOUX François

Absents :
- Mme N. DIDRIANE (excuée), a donné pouvoir à M. LEGER Jean-Paul
- M. P. DE CHUIER (excuse), a donné pouvoir à Mme ROUGET Dominique
- Mme B. DUGAN (excuse), a donné pouvoir à M. ROZE Bruno
- M. N. THIEBLET (excuse), a donné pouvoir à M. THIEBLET Denis

1. Installation des conseillers syndicaux (ou communautaires) ¹

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre FENRE, président (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du syndical (ou communautaire) cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. LESEUL Osmare a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (ou communautaire) (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée (M. Pascal HUNBLOT)

Le plus âgé des membres présents du conseil syndical (ou communautaire) a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 84 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie ².

Il a ensuite invité le conseil syndical (ou communautaire) à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical (ou communautaire). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

¹ Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du président et des vice-présidents a lieu en cours de mandature.
² Majorité des membres en exercice du conseil syndical (ou communautaire) ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil syndical (ou communautaire) a désigné deux assesseurs au moins :

M. Thibault Christophe
 M. CHATELAI Claude

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical (ou communautaire), à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical (ou communautaire) a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 88
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 88
- e. Majorité absolue ³ 44

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>FEVRE Jean-Paul</u>	<u>52</u>	<u>cinquante deux</u>
<u>OLLIVIER Bertrand</u>	<u>36</u>	<u>trois</u>
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Jean-Paul FEVRE a été proclamé(e) **président** et a été immédiatement installé(e).

³ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴ Supprimer les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Supprimer le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Photocopier cette page par autant de vice-président à élire

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-Paul FALLE élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT)).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de quinze vice-présidents au président au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de huit vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil ~~syndical~~ (ou communautaire) a fixé à neuf le nombre des vice-présidents au président du groupement.

3.1. Election du Premier (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 27
- e. Majorité absolue (4)..... 14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>THERIAULT DAMEA</u>	<u>22</u>	<u>quatre vingt deux</u>
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue (4).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du Premier (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. THERIAULT DAMEA a été proclamé(e) Premier (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁸

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
⁸ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Photocopier cette page par autant de vice-président à élire

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-Paul FEMLE élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de 15 vice-présidents au président au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de 3 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 3 le nombre des vice-présidents au président du groupement.

3.1. Élection du DEUXIEME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 88
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 27
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 61
- e. Majorité absolue (4) 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>OLLIVIER Bertrand</u>	<u>59</u>	<u>cinquante-neuf</u>
<u>BOULEE Michel</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
<u>LESEUR Osmare</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
.....		
.....		

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) /
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) /
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] /
- e. Majorité absolue (4) /

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote /
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) /
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) /
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) /

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.4. Proclamation de l'élection du DEUXIEME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. OLLIVIER Bertrand a été proclamé(e) DEUXIEME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁸

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁸ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Photocopier cette page par autant de vice-président à élire

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-Marie FEVRE élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT)).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de 15 vice-présidents au président au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de 8 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 8 le nombre des vice-présidents au président du groupement.

3.1. Élection du TROISIÈME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 88
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 16
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 72
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 37

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CHAUVELOT Yves</u>	<u>71</u>	<u>Sixante et onze</u>
<u>ERRHARD Pierre</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du TROISIÈME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. CHAUVELOT Yves a été proclamé(e) TROISIÈME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁸

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
⁸ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Photocopier cette page par autant de vice-président à élire

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-François FENDE élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de 15 vice-présidents au président au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de 8 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 5 le nombre des vice-présidents au président du groupement.

3.1. Élection du quatrième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 33
- e. Majorité absolue (4)..... 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CHATELAIN Aude</u>	<u>41</u>	<u>quarante et un</u>
<u>MALECHAL Jean-François</u>	<u>42</u>	<u>quarante deux</u>
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....
- e. Majorité absolue (4).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du quatrième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. MALECHAL Jean-François a été proclamé(e) quatrième (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁸

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁸ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Photocopier cette page par autant de vice-président à élire

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-Marie FERRE élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de 15 vice-présidents au président au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de 18 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 9 le nombre des vice-présidents au président du groupement.

3.1. Élection du C. S. U. N. I. C. A. E. (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 88
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 14
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 74
- e. Majorité absolue (4)..... 38

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>ADAM Bernard</u>	<u>71</u>	<u>soixante et onze</u>
<u>BAUDINET Michaël</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
<u>JEAN DIT PANNEL</u>	<u>1</u>	<u>une</u>
<u>ROYER Claude</u>	<u>1</u>	<u>une</u>

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....
- e. Majorité absolue (4).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.4. Proclamation de l'élection du C. S. U. N. I. C. A. E. (premier, deuxième, troisième, etc...). vice-président

M. ADAM Bernard a été proclamé(e) C. S. U. N. I. C. A. E. (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ⁸

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁸ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Photocopier cette page par autant de vice-président à élire

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-Marc FENLE élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT)).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de 15 vice-présidents au président au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de 8 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 8 le nombre des vice-présidents au président du groupement.

3.1. Élection du SIXIÈME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 37
- e. Majorité absolue (4) 44

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BONDINET Michaël</u>	<u>14</u>	<u>quatorze</u>
<u>JEAN-DIT PANNEL Sandrine</u>	<u>33</u>	<u>Trente trois</u>
<u>PiST christelle</u>	<u>40</u>	<u>quarante</u>
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 37
- e. Majorité absolue (4) 44

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BONDINET Michaël</u>	<u>6</u>	<u>six</u>
<u>JEAN-DIT PANNEL Sandrine</u>	<u>39</u>	<u>Trente neuf</u>
<u>PiST christelle</u>	<u>42</u>	<u>quarante deux</u>
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 38
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [(b - c)] 36

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>JEAN-DIT PANNEL</u>	<u>41</u>	<u>quarante et une</u>
<u>PiST christelle</u>	<u>45</u>	<u>quarante cinq</u>
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du SIXIÈME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. me PiST CHRISTELLE a été proclamé(e) SIXIÈME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

⁶ Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷ Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁸ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Photocopier cette page par autant de vice-président à élire

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-Marc FEVRE élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT)).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de 15 vice-présidents au président au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de 2 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 3 le nombre des vice-présidents au président du groupement.

3.1. Election du SEPTIENNE (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées): 88
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral): 1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]: 87
e. Majorité absolue (4): 44

Table with 3 columns: INDICUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Candidates: Di Jullio Askid (42), DALIBREY Alan (45). Results: quarante deux, quarante cinq.

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
e. Majorité absolue (4)

Table with 3 columns: INDICUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Empty table.

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages exprimés [(b - c)]

Table with 3 columns: INDICUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Empty table.

3.1.4. Proclamation de l'élection du SEPTIENNE (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. DALIBREY Alan a été proclamé(e) SEPTIENNE (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

6 Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

7 Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

8 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Photocopier cette page par autant de vice-président à élire

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean Marc FEYRE élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT)).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de 15 vice-présidents au président au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de 3 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 3 le nombre des vice-présidents au président du groupement.

3.1. Election du HUITIEME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ... 33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 21
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ... 67
e. Majorité absolue (4) ... 34

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Candidates: HATELAIN Aude (3), FEYRE Benjamin (2), FLIAUET Daniel (67).

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote...
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ...
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ...
e. Majorité absolue (4) ...

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Empty table.

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote...
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ...
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c] ...

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres). Empty table.

3.1.4. Proclamation de l'élection du HUITIEME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. FLIAUET Daniel a été proclamé(e) HUITIEME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

6 Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

7 Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

8 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Photocopier cette page par autant de vice-président à élire

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean Marc FAVRE élu(e) président, le conseil syndical (ou communautaire) a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables aux EPCI conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT (20 % de l'effectif légal), le groupement peut disposer de 15 vice-présidents au président au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le groupement disposait, à ce jour, de 3 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical (ou communautaire) a fixé à 9 le nombre des vice-présidents au président du groupement.

3.1. Election du NEUVIEME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ... 33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ... 27
e. Majorité absolue (4) ... 14

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS - En chiffres, NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS - En toutes lettres. Candidates: Dumay Philippe (1), LEGG Jean Paul (32), RENARD Pascal (49). Results: une, trente deux, quarante neuf.

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote...
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ...
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ...
e. Majorité absolue (4) ...

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS - En chiffres, NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS - En toutes lettres. All cells are empty.

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote...
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ...
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ...
d. Nombre de suffrages exprimés [(b - c)] ...

Table with 3 columns: INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique), NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS - En chiffres, NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS - En toutes lettres. All cells are empty.

3.1.4. Proclamation de l'élection du NEUVIEME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président

M. Bernard Parca a été proclamé(e) NEUVIEME (premier, deuxième, troisième, etc...) vice-président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

6 Supprimer les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

7 Supprimer le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

8 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

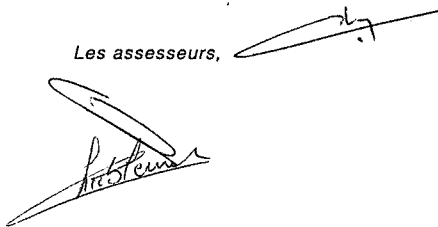
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 juillet 2020, à 22 heures, minutes, en double exemplaire ⁹ a été, après lecture, signé par le président, le conseiller syndical (ou communautaire) le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,



Le conseiller syndical (ou communautaire) le plus âgé,

Les assesseurs,



Le secrétaire,



⁹ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat du groupement avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.